



**ASSOCIATION POUR LA GESTION DES RESTAURANTS
DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
18 avenue Léon GAUMONT – Valmy 141
75977 PARIS CEDEX 20
Télécopie : 01.57.53.23.50

N° IDENTIFICATION TVA : FR 85 328 139 837 00475 - **N° SIRET** : 328 139 837 00475 - **N° URSSAF** : 965 28000 990 0003 011
PARIS - **Code APE** : 5629 B

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'AGRAF DU 11 DECEMBRE 2014**

Le 11 Décembre 2014 à 9h30, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AGRAF s'est réunie sous la présidence de Monsieur GAUTIER.

Etaient présents :

Membres avec voix délibérative:

Personnalités qualifiées:

M. Bertrand GAUTIER, président,
M. Michel BISOU, trésorier,
M. Éric ROBINNE, directeur général de l'ASPP,
M. Christophe GUILLEMOT, directeur général de la Fondation d'Aguesseau.

Représentants de l'Etat, membre de droit:

Mme Muriel MEYER, Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
M. Ludovic FOUQUET, Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services,
M. Jean-Luc DELACHANAL, Direction Générale du Trésor,
Mme Patricia MULLER, Direction Générale des Finances Publiques,
Mme Marielle SCHOTT, bureau DRH2D du Secrétariat Général.

Représentants des usagers des MEF:

Mme Fabienne JANNEAU, CGT,
Mme Natacha DUFFULER, CGT,
M. Didier LAPLAGNE, CGT,
Mme Agnès BRAUNSHAUSEN, SOLIDAIRES aux Finances,
Mme Christine BORG, SOLIDAIRES aux Finances,
M. Marc VEYRAT, SOLIDAIRES aux Finances,
M. Baptiste ALAGUILLAUME, SOLIDAIRES aux Finances,
Mme Solange SAIDI, FO Finances,
Mme MONTEIL-PETIT, FO Finances
M. Philippe GRASSET, FO Finances, vice-président,
M. François CHENU, CFDT,
M. Patrick PAULIN, CFTC-UNSA.

Représentant des usagers extérieurs:

M. Roland BRETON, Ministère de la Culture.

Président de CDAS:

M. Gérard GAULLIER, président du CDAS de la Seine et Marne.

Membres avec voix consultative:

Représentants des salariés de l'AGRAF:

M. Djibril SALL,
M. Cédric DUPUY.

Invités:

M. Christophe MARMIN, directeur général des services,
M. Jean-Claude TANT, directeur général adjoint,
Mme Rahima BELBOUAB, directrice des ressources humaines,
M. Jacques MAITRE, directeur des services financiers et de la clientèle,

M. Bernard CASSAGNERES, directeur de la production,
Mme Charlène PORTIER, responsable du service HQSE,
M. Joël FUSIL, Commissaire aux Comptes.

Après avoir constaté que le quorum est réuni, **Monsieur GAUTIER** rappelle que des pouvoirs ont été donnés par **10** membres de l'Assemblée Générale absents:

- **M. LATASTE**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Mme SCHOTT;
- **M. VIEL**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Mme MULLER;
- **M. RIVIERE**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Mme SCHOTT;
- **Mme HELLEBOID**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Mme MULLER;
- **M. AUDINET**, personnalité qualifiée qui donne pouvoir à M. GAUTIER;
- **M. GALY**, président de CDAS qui donne pouvoir à M. GAULLIER;
- **Mme DANNA**, président de CDAS qui donne pouvoir à M. GAULLIER;
- **Mme JARRY**, représentant des usagers (CFDT) qui donne pouvoir à M. CHENU;
- **Mme AZOULAY**, représentant des usagers (CGT) qui donne pouvoir à Mme DUFFULER;
- **M. STAEHELIN**, représentant des usagers (CGT) qui donne pouvoir à Mme JANNEAU.

Il présente les nouveaux membres de l'Assemblée Générale:

Madame Charlène PORTIER, responsable du service HQSE en remplacement de Monsieur SAILLET.

Madame Marielle SCHOTT du Secrétariat Général et **Monsieur François CHENU**, représentant des usagers des ministères économique et financier issu de la CFDT sont désignés secrétaires de séance.

Monsieur GAUTIER rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2014;
2. Approbation du budget prévisionnel 2015;
3. Questions diverses.

Avant de donner la parole aux participants, **Monsieur GAUTIER** annonce que le Comité de direction invite les participants à déjeuner dans le restaurant AGRAF de leur choix à l'issue de la séance.

Madame JANNEAU fait une déclaration liminaire in extenso:

«Monsieur le Président,

La CGT rappelle son attachement à une restauration collective soumise à des tarifs sociaux au plateau, soit avec un plat et deux périphériques. Or, le budget 2015 présenté lors du groupe de travail du 1^{er} décembre 2014 qui comporte de nombreux motifs de mécontentement nous présente un avenir bien sombre, celui des plateaux repas à deux vitesses.

En 2014 encore, l'association enregistre une baisse de fréquentation de -4%, qui implique une baisse du chiffre d'affaires. Cela fait environ 120 000 repas en moins, un déficit de 1 600 000€ et moins de recrutements CDD. Les subventions accordées à notre association sont insuffisantes pour pallier aux besoins de celles-ci.

Concernant les charges de l'AGRAF, miraculeusement, le poste frais de personnel est encore à la baisse grâce à une diminution exceptionnelle de l'absentéisme. Enfin, un effort d'écoute des personnels a permis ce recul mais cela nécessite un effort constant pour que la politique RH s'améliore encore.

La tutelle ministérielle a demandé d'enrayer la baisse de fréquentation qui serait, selon Bercy, généralisée à toute la restauration collective. Cependant, il faut également retenir les facteurs de la crise, la récession qui frappe le pays, le gel du salaire des fonctionnaires depuis 4 ans, l'augmentation exponentielle de la charge de travail des agents, de l'ouverture méridienne des services de la DRFIP et tous ces facteurs n'auraient évidemment rien à voir avec la perte continue de convives!

Et rien n'est dit sur l'incidence à long terme sur la santé des agents de Bercy et l'obligation de l'employeur en matière de fourniture de repas.

Une fois de plus, c'est seulement le motif budgétaire et la part trop importante de la subvention dans le budget de l'association qui sont évoqués.

Ceci, alors même que dans les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens, le remboursement des loyers des locaux occupés par l'AGRAF est dorénavant exigé. L'incidence primordiale est l'augmentation du coût repas de 0.12 centimes. Le pain supplémentaire sera facturé 0.11 centimes.

Ainsi la rallonge de subvention de cette année est un nouveau tour de passe-passe car elle correspond au montant de ces dits loyers. La réserve de précaution qui passe de 7 à 8% cette année entérine de fait un gel budgétaire.

Une fois de plus ce sont les usagers de l'AGRAF qui vont payer la note au travers de l'offre allégée, appliquée à compter de février 2015 dans tous les restaurants AGRAF, cette dernière étant la «contrepartie» du gel de la grille tarifaire.

Alors que la direction de l'AGRAF s'appuie sur l'enquête de satisfaction (qui avait démontré le mécontentement des usagers) pour mettre en place cette offre allégée d'un périphérique (pour 0.45 centimes de moins), il ressort de cette enquête que près de 54% des répondants ne veulent pas d'une nouvelle formule et que ce sont ceux qui fréquentent le moins les restaurants AGRAF qui sont les plus demandeurs d'une nouvelle offre ...

Nous ne pouvons que dénoncer cette manipulation qui tente de transformer une majorité d'usagers en minorité et qui au lieu de viser à l'amélioration de la prestation préfère miser sur d'hypothétiques nouveaux usagers. Une étude a d'ailleurs été faite sur la fréquentation des restaurants, il s'avère qu'en moyenne elle est de 7 jours par mois. Avec une posture bien désinvolte, l'AGRAF explique qu'il ne s'agit là que d'un effet de mode dû à un changement d'habitudes alimentaires (en particulier sur les restaurants de Bercy).

En fait, cette offre allégée est le cheval de Troie de la tutelle pour passer de la restauration au plateau (un plat plus deux périphériques soit à un repas équilibré) à la restauration au plat sous prétexte de sauver l'AGRAF.

L'accepter, revient à donner un blanc sein au ministère pour passer à une restauration payée au plat. Il s'agit d'un type de restauration inégalitaire où les petits indices seraient condamnés aux plats dits sociaux les moins chers mais aussi les moins équilibrés.

Et cette année encore, rien sur les revendications de la CGT concernant la modification de la grille tarifaire: la CGT avait permis en 2012 la révision de la grille et l'alignement des tarifs 1 et 4 sur les fins de carrière de la catégorie C et du premier grade de la catégorie A.

Et toujours rien pour la catégorie B, indice compris entre 466 et 562 qui en l'absence de subvention interministérielle paye autant qu'un N+2 ; et toujours rien pour une grille progressive pour les retraités.

Seul motif de satisfaction: le gel de la grille tarifaire après 10 ans d'augmentation. Peut-être le moyen de nous faire passer la pilule du plateau allégé!

Ce n'est pas l'offre allégée qui sauvera l'AGRAF et ses salariés d'une remise en question de la restauration collective programmée par le Ministère sous deux ans.

Sur le fond: la mise en place d'une restauration au plat ne fait qu'anticiper un recul de l'AGRAF...

On le constate déjà par les projets de passage sous convention privée des restaurants Boucry, Beuret, Berlioz et Sand, satellites de la cuisine centrale de Palikao sous prétexte que la nouvelle cuisine centrale prévue à Ivry ne pourrait pas les fournir.

Dès à présent, nous avons vécu cette année la fermeture définitive du restaurant Commines pour des travaux évalués à 800 000€.

Que dire de la tentative de mise en place d'une restauration au rabais au sandwich hors convention par l'extension des croq'AGRAF. D'ailleurs, les usagers ne sont pas dupes et c'est un échec (cf Bercy, Paganini, Ivry, IGPDE).

Pour toutes les raisons et réserves exposées précédemment et surtout face à l'insuffisance de la dotation ministérielle et la mise en place d'une offre allégée, la CGT vote contre le projet de budget pour cette année 2015.»

Monsieur VEYRAT fait une déclaration liminaire in extenso:

«Monsieur le Président,

Au cours de l'Assemblée Générale du 6 décembre dernier, SOLIDAIRES FINANCES s'était émue de la

dérive budgétaire persistante au fil des années et avait posé un certain nombre de questions qui ont reçu, pour partie, une réponse.

Toutefois SOLIDAIRES FINANCES continue à être inquiet sur la pérennité de l'association, eu égard au déficit constaté en 2014, certes en diminution par rapport au budget prévisionnel examiné en début d'année, mais persistant à l'examen du budget prévisionnel 2015 que nous examinons aujourd'hui. Ce budget déficitaire est d'autant plus préoccupant au regard de sa trésorerie disponible.

Pour limiter l'impact des déficits successifs et absorber pour partie le déficit du projet de budget prévisionnel 2015, la tutelle a augmenté dans le cadre d'un budget contraint le montant de la subvention nette versée à AGRAF de 15,03%, étant précisé que ce complément de subvention permettra d'acquitter le loyer de 437 000 euros réclamé à l'AGRAF. Cette augmentation ou plutôt cette perfusion ne couvre qu'une partie du déficit prévisionnel pour 2015 qui s'annonce à 751 000 euros.

Ces pratiques ne peuvent qu'affaiblir le caractère «autonome» de l'association au regard de la tutelle qui pourrait exiger en retour des décisions drastiques de l'AGRAF.

SOLIDAIRES FINANCES exige d'une part, que l'AGRAF dispose dans le temps des moyens matériels, humains et financiers pour assurer les prestations sociales qu'elle est chargée de mettre en œuvre.

Sur le financement et la subvention, SOLIDAIRES FINANCES exige d'une part, de la tutelle le respect de la convention triennale qu'elle a signé avec l'AGRAF précisant qu'elle est logée gratuitement et d'autre part que le paiement des acomptes de la subvention se fasse aux dates prévues conventionnellement de manière à ne pas affaiblir la trésorerie de l'association.

S'agissant de la politique tarifaire de l'AGRAF, SOLIDAIRES FINANCES prend acte de la décision des ministres, lors du CTM du 6 octobre dernier, de ne pas augmenter les plafonds de l'harmonisation tarifaires (5,10 euros pour Ile de France et 5,60 pour les autres régions) et en conséquence la décision de maintenir en 2015 les tarifs appliqués en 2014. SOLIDAIRES FINANCES ne peut que se féliciter de cette mesure qui correspond à une demande récurrente formulée depuis le gel du point d'indice.

En matière de tarification, SOLIDAIRES FINANCES réclame une refonte complète de la grille dans la mesure où la réforme de la grille actuelle n'est pas allée à son terme pénalisant ainsi un grand nombre d'usagers notamment ceux acquittant le tarif 3. SOLIDAIRES FINANCES exige une nouvelle grille tarifaire prenant en compte les déroulements de carrière de tous les corps avec un réexamen des seuils des tranches. Il convient également de revoir la tarification usagers conventionnés dans la mesure où la tarification demandée est inférieure au prix de revient d'un repas. Pour SOLIDAIRES FINANCES, un relèvement du seuil des tranches entraînerait à lui seul une augmentation de la fréquentation des restaurants.

S'agissant de la nouvelle offre proposée par l'AGRAF, SOLIDAIRES FINANCES reste attachée à la tarification de base au plateau, un plat et deux périphériques, qui apporte à l'utilisateur un repas journalier complet notamment pour les plus précaires des usagers et s'oppose à une tarification généralisée au plat.

SOLIDAIRES FINANCES ne sous-estime pas la baisse de fréquentation des restaurants de l'AGRAF et il convient de reconquérir des usagers qui ont des pratiques alimentaires et des comportements nouveaux. SOLIDAIRES FINANCES demande que des bilans soient faits au cours des prochaines Assemblées Générales pour tirer les conséquences, notamment en termes de bénéficiaires de la mise en place de l'offre élargie proposée par l'AGRAF.

S'agissant de la cuisine centrale qui devrait remplacer à terme celle de Palikao pour la fourniture en liaison froide de 8 satellites, SOLIDAIRES FINANCES demande de reconfigurer partout où c'est possible des cuisines traditionnelles.»

Madame MONTEIL fait une déclaration liminaire in extenso:

«Monsieur le Président,

La présentation du budget pour l'année 2015 est atypique dans le contexte actuel. Par certains aspects, FO Finances pourrait en être satisfaite si d'autres éléments ne venaient altérer cette première impression:

- la subvention ministérielle est enfin revalorisée d'un montant de 1.5M€. Cela ne rattrape pas toutes les amputations subies ces dernières années mais c'est une réponse à la demande récurrente de FO Finances pour le maintien d'une restauration collective de qualité.

Toutefois, nous déplorons que cette augmentation soit en parallèle amputée par une revalorisation de la réserve budgétaire à hauteur de 8%.

Quant au remboursement du loyer, à un prix exorbitant par rapport au marché de l'immobilier dans le quartier, FO Finances, même si nous le déplorons, rappelle qu'il n'est qu'une conséquence de la mise en œuvre de l'autonomie des associations contre laquelle nous nous sommes opposés en son temps.

- le maintien des tarifs de la prestation repas sur ceux pratiqués en 2014, suite à la décision du Ministre au CTM du 6 octobre dernier.

Dans le contexte du gel de la valeur du point d'indice, cette décision est pour FO Finances logique. FO Finances acte toutefois votre volonté de faire payer la prise du deuxième pain, certes cela permettra une prise de conscience des usagers contre le gaspillage alimentaire, mais cette mesure devra se combiner avec une adéquation de sa production.

FO Finances réitère sa demande d'une révision de la grille tarifaire, en particulier concernant le différentiel entre les tarifs 2 et 3.

Votre projet de budget est basé sur une fréquentation en augmentation, due à un nombre de jours ouverts plus important en 2015.

FO Finances est loin de partager votre optimisme, au vu de la diminution du nombre d'usagers ces dernières années, dont l'une des raisons majeures est la poursuite des suppressions d'emplois. 2015 ne déroge pas à cette politique avec encore et toujours des centaines d'emplois supprimés dans toutes les directions des ministères sur la région parisienne.

La modification des horaires de travail à la DGFIP risque d'aggraver encore un peu plus la situation.

FO Finances considère que bien d'autres facteurs expliquent la baisse de la fréquentation dans les restaurants de l'AGRAF. Parmi ceux-ci, comme nous l'avons mentionné dans notre déclaration de juin dernier, une partie des usagers sont en attente d'une offre diversifiée, comme l'enquête de fin 2013 l'a relevée.

Il suffit de voir le succès des stands «spécialités» de Bercy pour s'en apercevoir.

Aujourd'hui, vous nous présentez une nouvelle offre basée sur le maintien du «plateau complet : un plat principal et deux périphériques», avec l'option pour les usagers de réduire à un seul périphérique leur repas moyennant une baisse de son prix.

Dans le groupe de travail préparatoire, FO Finances a émis deux réserves à votre projet : le maintien de l'offre actuelle et le refus de réduire l'offre au choix d'un seul plat, prélude à une tarification au plat qui ne correspond pas au choix d'un menu social et équilibré.

Ces réserves étant aujourd'hui levées, FO Finances apportera son soutien à cette nouvelle offre, pour laquelle il apparaît naturel d'accorder un vote formel de l'Assemblée Générale et de prévoir un bilan après quelques mois de mise en œuvre.

FO Finances vous demande également des informations sur plusieurs dossiers:

- le bilan de la fréquentation des restaurants rénovés Daumesnil et Paganini,
- le calendrier des travaux sur Reuilly,
- le devenir du restaurant Commines, fermé depuis juillet,
- le choix du futur site de la cuisine centrale, suite à la fermeture programmée pour fin 2015 de Palikao,
- le bilan de la semaine européenne des déchets,
- le nombre d'heures de formation alloués aux personnels à l'occasion des changements de caisse, du fait des dysfonctionnements lors de leur mise en place.

FO Finances tient à souligner sa satisfaction de voir un climat apaisé dans l'association même si comme dans toutes unités de travail des marges de progression sont toujours possibles.»

Monsieur GAUTIER indique que le budget sous-tend la mise en place, à côté de l'offre classique, d'une formule qui consiste à offrir aux usagers la possibilité de ne prendre avec le plat principal qu'un

périphérique avec une ristourne de 45 centimes couvrant le coût moyen des denrées. Il ajoute que cette nouvelle offre disponible dans tous les restaurants de l'AGRAF à compter de février sera du même niveau de qualité que l'offre « classique » et réfute la critique d'une restauration à 2 niveaux. Il complète ses propos en annonçant les détails de la campagne d'information et de communication prévue en amont pour présenter cette offre. L'enjeu pour l'AGRAF est non seulement de faire venir plus souvent ceux qui viennent déjà mais aussi d'attirer une nouvelle clientèle.

Prenant appui sur les résultats de la dernière enquête de satisfaction, **Monsieur GAUTIER** estime que ce n'est pas parce qu'une petite majorité ne souhaite pas de changement qu'il faut interdire aux usagers d'avoir accès à une nouvelle offre d'autant plus si la prestation classique est maintenue.

Il ajoute que l'estimation du nombre de repas pour 2015 est essentiellement le fruit de l'effet année pleine de la fréquentation des restaurants qui ont été en partie fermés en 2014 (Paganini et Diderot) combiné à un nombre de jours d'ouverture calendaire plus important. Il indique que la construction budgétaire émet l'hypothèse que la nouvelle offre n'aura qu'un effet modeste sur la fréquentation en neutralisant la poursuite d'une baisse tendancielle.

Il indique que les résultats de cette nouvelle offre seront suivis de près et qu'un bilan sera dressé dès que les chiffres seront suffisamment parlants à l'occasion d'un GT dédié ou lors de la prochaine AG.

Parfaitement conscient qu'il s'agit d'une rupture avec l'offre classique, **Monsieur GAUTIER** se veut rassurant en indiquant que c'est une évolution modérée et mesurée qui ne doit pas laisser croire que l'offre de l'AGRAF sera révolutionnée.

Il salue ensuite l'effort particulier consenti par la tutelle envers l'AGRAF au travers d'une augmentation de la subvention de 15% qui montre son attachement à la pérennité de l'association. S'agissant du gel de 8%, **Monsieur GAUTIER** estime qu'il n'est pas anormal que l'AGRAF s'en acquitte d'autant que ce taux est commun à l'ensemble des services tout en rappelant que l'an dernier l'association a bénéficié d'un sort particulier au travers d'un gel réduit à 6%.

Par rapport à la stabilisation de la grille tarifaire, il indique que la décision du Comité de direction a été prise en cohérence avec l'annonce du ministre au CTM d'octobre dernier. Il ajoute que la grille ne sera pas révisée car l'AGRAF n'a pas les moyens de mettre en adéquation grille de salaires et grille tarifaire a fortiori sans évolution préalable de la position interministérielle puisque l'association dépend très largement sur ce sujet de l'action de la DGAFP.

Monsieur VEYRAT estime les propos du Président incohérents. On ne peut pas dire que l'AGRAF est obligée d'augmenter les tarifs pour respecter les plafonds de l'harmonisation tarifaire et dire qu'étant autonome, l'association n'est pas obligée de suivre la décision du ministre.

Monsieur CHENU se félicite que la subvention progresse mais précise qu'à périmètre constant l'augmentation n'est que de 8%. **Monsieur GAUTIER** indique que la subvention augmente de 15.8%, et sera d'ailleurs notifiée en ce sens mais qu'effectivement, le périmètre diffère puisque l'association devra supporter des charges accrues par la prise en compte du loyer à hauteur de 437K€.

Madame BRAUNSHAUSEN fait état d'une étude sur le loyer réalisée par l'EPAF : à surface équivalente, le prix serait presque divisé par deux. **Monsieur GAUTIER** rappelle que le bail court jusqu'à la fin 2015 et que les négociations lorsqu'elles seront engagées tenteront de faire baisser les charges.

Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

I – Approbation du procès-verbal de l'AGO du 28 juin 2014.

Les membres de l'Assemblée Générale n'ayant pas d'observation à faire sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui leur est soumis, **Monsieur GAUTIER** propose de se prononcer sur une résolution, dont il donne lecture: «*L'Assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 11 décembre 2014, approuve en l'état le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2014.*»

La résolution est approuvée à l'unanimité.

II – Approbation du budget initial 2015.

Monsieur BISOU présente les principales hypothèses retenues pour élaborer la construction du budget initial 2015 avec:

- un volume de 2 335 000 repas soit 35 000 couverts de plus que 2014.
- 7 027 jours d'ouverture sur l'année (soit 182 jours d'activité supplémentaire dus à la reprise d'activité de Paganini et de Diderot. Le restaurant Commines reste quant à lui fermé).
- un gel des tarifs sur l'ensemble des indices.
- une évolution à la hausse du prix de revient du repas à 10.41€ (contre 10.29€ au budget révisé 2014 en raison de la prise en charge du loyer budgétaire).
- des investissements fléchés à concurrence de 426K€.
- une nette augmentation de la subvention versée par l'Etat au titre de 2015. Après déduction du gel budgétaire de 8% (évalué à 880K€), elle s'élève à 9.544M€.
- un prélèvement de 150K€ sur les produits constatés d'avance pour la prise en charge des frais d'études pour les futurs travaux du restaurant Reuilly.

Il ajoute qu'au regard de tous ces éléments, le résultat prévisionnel 2015 est déficitaire de 751 000€.

Madame JANNEAU s'étonne que le prix de revient du repas en lien avec la prise en charge du loyer n'augmente que de 12 centimes. **Monsieur BISOU** explique que l'incidence des loyers (18 centimes) est pondérée par la diminution des charges de personnel (5 centimes).

S'agissant de la reprise des PCA à hauteur de 150K€, **Monsieur VEYRAT** souhaite connaître son fléchage. **Monsieur BISOU** indique que ce montant n'inclut que les frais d'étude.

Madame BORG se demande si l'étude est réalisée par une société extérieure. **Monsieur GAUTIER** répond par l'affirmative en ajoutant qu'il en a toujours été ainsi pour des travaux d'importance.

S'agissant de la répartition des repas, **Monsieur BISOU** annonce une baisse des repas financés subventionnés (à 49.34% contre 51.03% précédemment) au profit des repas financés non subventionnés et des conventionnés.

Après avoir rappelé l'absence d'augmentation du prix du repas en 2015, il évoque l'offre complémentaire «un plat principal + un périphérique» avec une baisse uniforme de 45 centimes par rapport au plateau classique, et la facturation du 2^{ème} pain à hauteur de 11 centimes.

Monsieur GAUTIER précise que la facturation du 2^{ème} pain n'a fait l'objet d'aucune hypothèse budgétaire, la décision ayant été prise à des fins pédagogiques pour sensibiliser les usagers à l'intérêt de réduire les déchets. Parallèlement, les salariés des restaurants seront particulièrement sensibilisés à l'importance d'adapter la production aux besoins, car il n'est pas admissible que des pains soient cuits « à l'aveugle ».

Madame JANNEAU estime nécessaire que les salariés communiquent davantage entre eux et anticipent la cuisson du pain quand il y en a presque plus pour éviter la rupture d'approvisionnement.

S'agissant de la nouvelle offre, **Monsieur ALAGUILLAUME** propose de l'intégrer à l'affichage tarifaire historique (celui mentionnant le fait qu'on peut ajouter à son plateau d'autres suppléments) pour ne pas complexifier la grille et pour ne pas mettre trop en avant le plateau allégé.

Monsieur GAUTIER revient sur l'importance de faire connaître la nouvelle offre aux usagers car l'objectif est de redresser la fréquentation en faisant revenir des usagers qui ne viennent plus et/ou en donnant envie aux usagers de venir plus qu'ils ne le font actuellement. C'est la raison pour laquelle, il est indispensable de la mettre en avant en communiquant sur le sujet.

Monsieur ALAGUILLAUME aurait préféré une affiche qui mette autant en avant le fait qu'on puisse ajouter des suppléments qu'en retirer. **Monsieur MARMIN** précise que la présentation budgétaire ne sera bien évidemment pas affichée en l'état.

Pour **Madame JANNEAU**, les usagers ne manqueront pas de commenter la différence de prix entre le fait d'enlever un périphérique (-45 centimes) et d'en ajouter un (75 centimes). **Monsieur GAUTIER** rappelle que l'AGRAF est dans une approche forfaitaire et non pas dans une tarification au plat.

Madame BORG se demande à quel moment sera mis en place le paiement du pain supplémentaire. **Monsieur GAUTIER** évoque la date du 1^{er} février.

Madame JANNEAU constate que le café est une source de bénéfice assez importante pour l'AGRAF puisque d'après ses calculs (prix de revient et consommables) cela rapporterait 459K€ par an. **Monsieur GAUTIER** note que son calcul ne prend pas en compte les frais de personnel.

Madame JANNEAU estime que le bénéfice minoré des frais de personnels doit tout de même être conséquent et se souvient que le prix du café n'a pas été diminué quand la plonge a été enlevée. Pour **Monsieur GAUTIER**, le prix du café à l'AGRAF n'est vraiment pas excessif puisqu'il ne coûte que 55 centimes.

Après avoir fait remarquer que l'abandon des lave-tasse pour les gobelets avait miraculeusement permis d'enrayer le mal de dos des salariés, **Monsieur ALAGUILLAUME** pense que le directeur financier a oublié d'intégrer dans son coût denrées le petit chocolat proposé avec le café puisqu'il est mentionné nulle part. **Monsieur MAITRE** précise qu'il s'agit d'une erreur, l'intitulé exact aurait dû être café et complément.

Madame JANNEAU souhaiterait connaître les frais de personnel associés à la prestation café.

Monsieur BISOU évoque un café vendu 90 centimes à la préfecture de région tenue par la fondation Jean Moulin. Pour **Monsieur ALAGUILLAUME**, c'est le prix à payer pour avoir de la porcelaine et plusieurs personnes derrière le comptoir.

Poursuivant son exposé, **Monsieur BISOU** ajoute que l'hypothèse budgétaire retenue pour 2015 prévoit 70% de plateau complet et 30% de plateau allégé.

S'agissant du compte d'exploitation, il rappelle que le résultat déficitaire à hauteur de 751K€ résulte de la différence entre le montant des dépenses (25 201 000€) et celui des recettes (évalué à 24 449 000€) et ajoute que la diminution de la perte de l'ordre de 824K€ par rapport à l'exercice précédent s'explique par une hausse des produits supérieure à celle des charges.

Monsieur BISOU évoque le positionnement des 2 principaux postes de charges d'exploitation avec les achats de denrées (27.68% contre 29.08% à l'exercice précédent) et les frais de personnel (55.39% contre 55.81%). S'agissant du poste «*autres charges*», il rappelle que sa progression (14.62% contre 12.64%) s'explique par l'ajout du loyer à hauteur de 437K€.

Cette évolution à la hausse des charges de 383K€ se décompose entre:

- une diminution significative des achats d'exploitation pour 242K€,
- des diminutions mesurées pour les amortissements et provisions (29K€) ainsi que les charges exceptionnelles (7K€),
- une forte augmentation des autres achats et charges externes pour 553K€,
- des augmentations mesurées pour les frais de personnel (65K) et pour les MAD (43K€).

Monsieur BISOU détaille ensuite la forte réduction du poste «*achats d'exploitation*», les effets de la mise en place de la nouvelle offre (- 321K€) étant supérieurs à ceux liés aux 35 000 repas supplémentaires prévus sur l'année (+96K€).

L'augmentation des achats externes est imputable pour l'essentiel à la prise en charge du loyer (437K€). La hausse du poste «*liaisons informatiques*» (31K€) correspond à la mise en œuvre du nouveau dispositif informatique de caisse enregistreuse et aux contrats liés à sa mise en place.

Après avoir demandé si les nouvelles caisses étaient d'ores et déjà installées sur l'ensemble des sites, **Monsieur VEYRAT** s'interroge sur les informations qui seront recueillies par le nouveau programme informatique. **Monsieur MARMIN** indique qu'il reste encore 3 sites à pourvoir (Reuilly, Réaumur et George Sand) et que le nouveau programme informatique permettra d'être au plus près de l'utilisateur pour mieux ajuster les prévisionnels, les commandes et la production.

Madame BORG se demande si l'introduction de l'offre allégée aura un impact (en termes de choix) sur la trame de menus. **Monsieur MARMIN** répond par la négative en indiquant qu'il n'y aura aucune incidence négative sur la variété des produits proposés. Il ajoute que l'AGRAF pourra mieux cibler les préférences des usagers et produire en conséquence (moins d'entrées et plus de desserts).

Monsieur VEYRAT se demande quand la collecte de ces renseignements sera effective. **Monsieur MARMIN** précise que la collecte est effective sur les sites où les nouvelles caisses ont été installées.

Madame JANNEAU aimerait connaître le nombre d'heures de formation allouées aux personnels à l'occasion des changements de caisse du fait des cafouillages lors de leur mise en place. Prférant l'emploi du terme «bug», **Monsieur MARMIN** reconnaît des files d'attente un peu longues sur 3 établissements, surtout lors du pic de fréquentation (12h15-13h00), même si les chefs d'établissement et les assistantes ont été formés en amont.

Pour **Madame JANNEAU**, il est impossible d'éviter les problèmes de file d'attente dès lors que les caissières sont formées pour certaines lors de la phase d'encaissement, d'autant plus si le rechargement CB ne se fait plus qu'en caisse. **Monsieur MARMIN** précise que les chefs d'établissement et les assistantes ont été formés il y a un mois maintenant tandis que la formation des caissières a eu lieu quelques jours avant la mise en place des nouvelles caisses afin de ne pas perdre la maîtrise de ce qui a été appris. S'agissant du paiement sur TPE positionné au niveau des caisses, il indique qu'après une semaine de rodage, les caissières se sont parfaitement adaptées à ce nouveau mode de saisie.

Madame BORG souhaiterait savoir si le paiement sans contact est autorisé. Bien que l'AGRAF n'ait pas encore fait de publicité sur le sujet, **Monsieur MARMIN** précise que le paiement sans contact est techniquement possible. Il ajoute que l'association fait son possible pour mettre en place une procédure de e-paiement sur l'exercice 2015.

Monsieur BISOU évoque la maîtrise des frais de personnel dont la progression ne dépasse pas 65K€ grâce à la diminution de l'absentéisme. Il explique que le poste MAD augmente de 43K€ en raison de la prise en charge en année pleine du salaire de la responsable de communication.

Pour les produits dont le total s'élève à 24 449K€, il indique qu'ils se décomposent entre une forte augmentation de la subvention affectée au fonctionnement (36.26% en 2014 contre 39.65% en 2015), la diminution des produits financiers (moins de trésorerie, moins de placements) ainsi que celle des produits d'exploitation.

Monsieur BISOU ajoute que l'augmentation des produits de l'ordre de 1 206K€ par rapport à l'année 2014 s'explique essentiellement par la progression de la subvention affectée à l'activité (1 267K€) et à une bonne tenue des produits d'exploitation.

Quant à la baisse très limitée des produits d'exploitation liés à l'activité, il indique:

- un léger retrait des repas «*droit exclusif*»,
- une légère augmentation des repas «*hors droit exclusif*»,
- une relative stabilité des autres prestations,
- une légère baisse de la subvention interministérielle en lien avec la diminution constatée des repas sous le seuil du plafond d'harmonisation tarifaire.

S'agissant des produits (+ 1 206 K€), **Monsieur BISOU** ajoute que l'estimation tient compte:

- du retrait des produits financiers à hauteur de 29K€,
- de la diminution des autres produits pour 24K€ liée aux variations sur les amortissements,
- de la forte hausse de la subvention affectée à l'activité de 1 190K€,
- des investissements à hauteur de 77K€ en diminution toutefois par rapport à 2014,
- de la diminution des produits d'exploitations pour 8K€ qui s'explique par l'augmentation des ventes de repas (35 000) pour 161K€ diminuée des repas nouvelle offre pour 128K€ mais également de la subvention interministérielle pour 14K€ et des autres prestations pour 27K€.

S'agissant du coût global du repas, il estime qu'il devrait atteindre 10.41€ contre 10.29€ l'an passé, soit une augmentation de 12 centimes qui s'articule entre une augmentation des «*autres frais*» pour 17 centimes en raison de la prise en charge du loyer amoindrie par une baisse des «*frais de personnel*» de l'ordre de 5 centimes.

Pour **Madame JANNEAU**, l'écart devrait être de 18.5 centimes. (le loyer rapporté au nombre de repas prévus).

Monsieur BISOU décompose le coût de revient du repas en indiquant:

- le maintien du coût denrées à 2.76€,
- la baisse des frais de personnel qui représentent 5.30€ (contre 5.36€ précédemment),

- des charges en baisse de 18 centimes,
- des dotations aux amortissements réduites d'un centime,
- le maintien des fluides à hauteur de 37 centimes.

S'agissant des investissements, il évoque le document sur table qui reprend le détail des opérations qui seront réalisées sur chaque site et note l'importance du poste matériel informatique pour 101 200€.

Madame BORG se demande si les transformations du site d'Ivry seront prises en charge par la tutelle dans la perspective où ce restaurant deviendrait la nouvelle cuisine centrale. **Monsieur GAUTIER** précise que ce sujet sera évoqué au prochain CNAS.

Monsieur VEYRAT se demande si le matériel informatique à hauteur de 101 200€ correspond à la discussion évoquée en amont. **Monsieur CASSAGNERES** explique qu'il s'agit du renouvellement des matériels du siège et des restaurants.

Madame BORG se demande pourquoi la formation des nouvelles caisses n'a pas été assurée par le fournisseur. **Monsieur CASSAGNERES** précise que la formation a été dispensée par le fournisseur qui est présent à chaque nouvelle installation pour accompagner les équipes sur place.

Madame BORG aimerait connaître la durée de la maintenance gratuite. **Monsieur CASSAGNERES** indique que le contrat a été signé pour 6 ans avec une maintenance garantie d'un an lors de l'installation des nouveaux matériels.

Monsieur SALL s'interroge sur le devenir des anciennes caisses. **Monsieur CASSAGNERES** explique que les anciennes caisses sont reprises par le fournisseur.

S'agissant du Club, **Madame JANNEAU** s'étonne qu'une hypothèse de 40 couverts/jour ait pu être retenue alors qu'au dernier conseil de surveillance, il a été dit que le restaurant n'arrivait pas à atteindre son seuil de rentabilité fixé à 35 couverts/jour.

Monsieur GAUTIER indique que l'hypothèse est optimiste dans la mesure où des travaux devraient être programmés et l'offre renouvelée.

Après avoir noté un plan de formation à la baisse, **Madame JANNEAU** liste quelques points sur les quels elle aimerait avoir des précisions:

- la réfection des quais de livraison des restaurants Banque et Gauguin ne sont -ils pas à la charge du propriétaire ?
- pourquoi ne retrouve-t-on pas la maintenance du mobilier dans le tableau des contrats de maintenance page 34 ?
- n'y a-t-il pas un souci de présentation du résultat de l'exercice (confusion entre les signes + et -) page 13,
- quelle raison explique l'évolution à la hausse du poste eau ? Qu'en est-il pour la baisse du poste habillement du personnel ?
- à quoi correspondent les 8 000€ prévus pour les frais de voyage et de déplacement ?
- lors du dernier GT, il a été dit que le poste télématique allait permettre de réaliser une économie non négligeable sur le poste téléphone. Si on ajoute les frais de téléphone au frais de télématique, l'augmentation est conséquente avec +60%.

Monsieur GAUTIER revient rapidement sur l'activité « café » : l'AGRAF ne fait pas un bénéfice conséquent sur cette dernière. Il en veut pour preuve les résultats de 2013 qui indiquent un gain de 59 000€ avant la déduction des fluides et du loyer. Il rappelle qu'il s'agit d'une activité non subventionnée avec de fortes différences entre les restaurants : les petits sites sont très déficitaires et les grands comme ceux de Bercy sont excédentaires. Il ajoute que l'AGRAF propose un café bio de qualité à un prix légèrement inférieur à celui pratiqué dans la restauration collective (10 centimes).

S'agissant de l'habillement, **Monsieur MARMIN** indique que le poste progresse de 10K€ par rapport à 2014 et que cela correspond à des réajustements suite à l'acquisition des nouvelles dotations.

Pour le poste «eau», il précise que le calcul est pour l'instant réalisé par la DRFIP mais que cela devrait en être autrement avec l'installation prévue de compteurs divisionnaires pour payer au plus juste.

Pour le quai de livraison, **Monsieur CASSAGNERES** explique qu'il s'agit de la réfection des murs

endommagés par les livraisons AGRAF. **Madame JANNEAU** estime que la réfection des murs est à la charge du propriétaire. **Monsieur GAUTIER** indique que l'AGRAF se renseignera.

S'agissant de la maintenance mobilier, **Monsieur MAITRE** indique qu'il s'agit d'une coquille.

Par rapport aux frais de déplacement, il précise que c'est une modeste somme qui couvre aussi bien les déplacements des salariés sur différents salons professionnels que les frais de voyage des membres de l'Assemblée Générale.

S'agissant des frais de téléphone et de télématique, **Monsieur MAITRE** explique que le surcoût provient de l'adsl. **Madame JANNEAU** explique que ce qui la dérange ce n'est pas tant le coût supplémentaire occasionné par l'adsl que la façon dont les choses ont été présentées.

Monsieur GAUTIER confirme la nécessité de clarifier la présentation du résultat de l'exercice page 13 du budget prévisionnel 2015 en ajoutant le signe - dans la colonne variation des produits d'exploitation pour que le calcul du résultat déficitaire soit correct.

Après avoir rappelé le prix de revient du repas évalué à 10.41€ HT, **Monsieur ALAGUILLAUME** s'étonne que les conventions ne soient facturées qu'à hauteur de 9.50€ HT et estime que la facturation des conventionnés doit être revue.

Madame BORG souligne que le gain ainsi réalisé pourrait permettre à l'AGRAF de modifier la grille tarifaire.

Monsieur ALAGUILLAUME ne comprend pas pourquoi les conventionnés qui représentent 7% des rationnaires de l'AGRAF ne sont pas facturés au prix réel, soit + 0.91€.

Après avoir indiqué le coût réel de l'AGRAF (9.80€), **Monsieur MAITRE** explique que le loyer n'a pas été répercuté afin de rester attractif.

Monsieur GAUTIER donne lecture de la proposition lue lors du Conseil de surveillance: *«La baisse récurrente de fréquentation constatée depuis 4 ans, et la nécessité de reconquérir les usagers ont conduit l'AGRAF à proposer une nouvelle offre de prestations à partir du 1^{er} février 2015, afin de répondre aux souhaits exprimés dans la dernière enquête de satisfaction. Elle sera présentée à l'AG du 11 décembre. Cette nouvelle offre, composée d'un plat et d'un périphérique au choix sera expérimentée sur tous les restaurants. Elle ne se substitue pas au plateau complet actuel mais vient en complément de celui-ci. Elle reste basée sur la grille tarifaire actuelle avec une réduction de 0.45€ appliquée à toutes les tranches. Un premier bilan de cette expérimentation sera présenté au conseil de surveillance de juin».*

Il propose ensuite à l'Assemblée Générale d'approuver la tarification 2015 et la nouvelle offre de prestations (composé d'un plat et d'un périphérique pour 0.45€ en moins) et donne lecture de la résolution: *«L'Assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 11 décembre 2014, approuve la tarification 2015 et la nouvelle offre de prestations.»*

Les personnalités qualifiées, les présidents de CDAS, les représentants de l'Etat, les représentants des usagers issus de FO, de la CFDT et de l'UNSA-CFTC votent pour, les représentants des usagers issus de Solidaires s'abstiennent et les représentants des usagers issus de la CGT votent contre.

La résolution est adoptée à la majorité des voix.

Monsieur GAUTIER propose que l'assistance se prononce sur le budget prévisionnel.

Il donne lecture du relevé de conclusions du Conseil de surveillance du 20 novembre à ce sujet (cet avis ayant été adopté par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention): *«Les prévisions présentées par l'AGRAF pour l'exercice 2015 sont approuvées sur la base des hypothèses suivantes:*

- *une hausse prudente du niveau d'activité (2 354 969 repas escomptés soit 34 699 de plus qu'en 2014) qui tient notamment compte de l'ouverture en année pleine de Paganini et des 2 restaurants du pôle Bercy.*
- *une subvention augmentée à 10.12M€ correspondant à un montant initial de 11M€ (+1.5M€ par rapport à 2014, soit +15.8%) assorti d'une mise en réserve de 8%.*
- *des recettes qui s'établissent à 24.45M€ en hausse de 5.19% par rapport à 2014.*
- *une grille tarifaire maintenue au niveau de 2014 sans augmentation du prix des repas ; il s'agit*

notamment de mettre en œuvre la décision des ministres annoncée en CTM le 6 octobre 2014 concernant l'absence d'augmentation du plafond de l'harmonisation tarifaire en 2015.

- la proposition d'expérimentation d'une prestation nouvelle.

- des charges qui s'élèvent à 25.2M€ soit +1.5% par rapport à 2014 caractérisées par une maîtrise des dépenses de personnel (+0.78%) et une diminution des dépenses de denrées et de fournitures (-3.35%) qui permettent de compenser l'augmentation des autres dépenses. Le remboursement des loyers du siège s'élève à 0.44M€.

- un programme d'investissements de 0.43M€ consacré principalement au renouvellement des équipements des restaurants et à la modernisation des systèmes informatiques d'encaissement.

La reprise de trésorerie finançant la dernière tranche des travaux des restaurants (rénovation de Reully) est estimée à 0.15M€ correspondant au lancement des études de maîtrise d'œuvre.

Le déficit prévu pour l'exercice 2015 est estimé à 0.75M€, il sera imputé sur le solde des résultats sous contrôle de tiers financeurs conformément à la convention d'objectifs et de moyens.»

Monsieur GAUTIER propose à l'Assemblée Générale d'approuver le budget prévisionnel 2015 et donne lecture de la résolution: «L'Assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 11 décembre 2014, approuve le budget prévisionnel 2015, tel qu'il a été présenté.»

Les personnalités qualifiées, les présidents de CDAS, les représentants de l'Etat, les représentants des usagers issus de la CFDT et de l'UNSA-CFTC votent pour, les représentants des usagers issus de Solidaires et de FO s'abstiennent tandis que les représentants des usagers issus de la CGT votent contre.

La résolution est adoptée à la majorité des voix.

III – QUESTIONS DIVERSES.

Madame BORG rappelle que le restaurant Paganini a ouvert mi-juin pour le plus grand plaisir des usagers. Elle évoque le départ du dernier chef de cuisine et se demande si la personne qui officie actuellement en cuisine sera confirmée sur le poste. Après avoir expliqué qu'un chef de cuisine doit être aujourd'hui capable d'assurer plusieurs missions (la production, le management et la gestion) **Monsieur MARMIN** ajoute que l'arrivée du prochain chef de cuisine est prévue pour le 1^{er} février 2015.

Madame BORG se demande si la cuisinière bénéficie de la prime de remplacement. **Madame BELBOUAB** répond par l'affirmative en rappelant l'accord d'entreprise sur le sujet.

Monsieur VEYRAT s'interroge sur les déchets résultant de la non fréquentation du croq'AGRAF de Paganini. **Monsieur MARMIN** précise que les déchets sont minimes car l'AGRAF qui vend 3-4 sandwiches par jour n'en produit que 5-6. Il ajoute que l'ouverture du croq'AGRAF en octobre n'était pas la période la plus propice.

Dans le but de faire tourner les vitrines du croq'AGRAF sans générer de pertes, **Monsieur ALAGUILLAUME** propose d'y mettre des photos ou des sandwiches leurre et par un système de réservation téléphonique, permettre aux usagers de commander le sandwich voulu. **Madame BORG** se demande si l'AGRAF a le matériel nécessaire pour faire des sandwiches à la demande. **Monsieur MARMIN** indique que l'association est en mesure de faire des sandwiches supplémentaires en direct. Il ajoute que la demande augmentera quand la salle de sport réouvrira et avec l'arrivée des beaux jours.

Madame BORG pense que l'installation par la tutelle des mange debout aura un impact positif sur les ventes du croq'AGRAF. **Monsieur MARMIN** n'en doute pas.

Monsieur GAUTIER ne pense pas que la préparation à la demande soit la solution pour Paganini d'autant plus que l'AGRAF n'a pas l'intention de développer cette activité annexe qui répond seulement à un besoin ponctuel. Il ajoute que le site d'Ivry produit une vingtaine de sandwiches par jour, celle de Vincennes pour les stagiaires de l'IGPDE propose une dizaine de sandwiches Sodebo dans une vitrine dédiée pour éviter la restauration «sauvage» et pour Bercy, le croq'AGRAF vend à la journée 250 sandwiches à une clientèle bien précise d'habités.

Monsieur LAPLAGNE se demande si le paiement s'effectue avec la carte AGRAP. **Monsieur MARMIN** répond par l'affirmative. **Madame JANNEAU** ajoute qu'en raison de la suppression des services

techniques de Bercy, il y a en permanence des prestataires de maintenance. **Monsieur GAUTIER** rappelle que la sandwicherie n'est pas un axe stratégique de développement.

S'agissant de la semaine européenne des déchets, **Madame PORTIER** revient sur la distribution des 3 500 gobelets réutilisables qui avait pour but de sensibiliser les usagers sur l'utilisation des écocup qui permettent à tout un chacun de réduire son volume de déchets au quotidien. Les gobelets n'avaient pas pour objectif de priver les usagers de leurs gobelets en carton comme cela a pu être dit sur certains sites.

Tandis que **Monsieur VEYRAT** évoque un défaut de communication sur le sujet, **Monsieur ALAGUILLAUME** revient sur le comique de la situation en indiquant qu'il est contradictoire de donner mauvaise conscience à l'usager de produire des déchets alors que le passage au gobelet en carton s'est fait contre son gré. **Monsieur TANT** explique que le but de l'opération n'était pas de communiquer sur la durabilité des gobelets en plastique (qui s'éliminent difficilement) mais sur les pratiques quotidiennes de réutilisation des objets.

S'agissant de Palikao, **Monsieur GAUTIER** évoque les documents de travail que les représentants des usagers ont dû recevoir pour préparer le prochain CNAS. Ces derniers indiquent qu'Ivry sera la prochaine cuisine centrale et que son périmètre couvrira tous les satellites actuels.

Madame BORG précise que les documents de travail du CNAS évoquent une restauration rapide à Argonne. **Monsieur GAUTIER** indique n'avoir aucune remontée par rapport à Argonne.

Madame MONTEIL demande des informations concernant le site de Commines. **Monsieur MARMIN** précise que le restaurant n'a pas été intégré dans les hypothèses budgétaires pour 2015 car il n'a eu aucun retour de la préfecture de région quant aux résultats de l'audit qui devait être réalisé sur le bâtiment en novembre. La direction départementale s'organise a priori pour créer un coin repas sur place tout en sachant que les usagers ont la possibilité d'aller se restaurer sur Réaumur, Uzès et Banque.

Madame DUFFULER explique que les douaniers qui se reportent sur Réaumur évoquent de longues files d'attente. **Monsieur MARMIN** indique n'être informé d'aucune remontée sur le sujet. **Monsieur SALL** indique que malgré une fréquentation en hausse sur le site de Réaumur, le temps d'attente reste correct. Pour **Monsieur BISOU** la problématique de Réaumur n'est pas tant l'attente en caisse que la difficulté de trouver une place dans la salle. **Madame DUFFULER** pense que les douaniers qui n'ont qu'une heure pour déjeuner – au pic de fréquentation – risquent à terme de ne plus se rendre dans les restaurants de l'AGRAF.

En dehors de la convention Pôle Emploi sur Palikao, **Monsieur VEYRAT** se demande si d'autres conventionnés fréquentent ses satellites. Sans pouvoir l'affirmer avec certitude, **Monsieur TANT** répond par la négative en raison de la taille des infrastructures d'accueil. Pour **Monsieur VEYRAT** la réponse a son importance quant à la tarification des usagers conventionnés, le coût de revient du repas étant plus important pour Palikao et ses satellites (11.03€)

S'agissant des travaux, **Monsieur MARMIN** indique que Chevaleret et St Sulpice réouvrent aujourd'hui. Il ajoute que la physionomie de ces deux sites change complètement suite au changement des matériels de distribution.

Par rapport à l'enquête de satisfaction, il rappelle qu'elle a débuté lundi et qu'hier 2850 répondants avaient déjà été recensés.

Madame BORG indique que les fonctionnaires de la DRFIP ne peuvent pas y répondre car ils n'ont plus accès à internet depuis le 1^{er} septembre dernier. **Monsieur BISOU** précise qu'il s'agit d'un site autorisé et que pour y répondre, il suffit juste de changer de navigateur (firefox ou internet explorer).

Madame MEYER évoque la politique de filtrage et de sécurité propre à la DGCCRF qui a nécessité son intervention pour que le site soit défiltré et que les agents puissent s'exprimer. **Monsieur VEYRAT** explique la nécessité de prévenir l'ensemble des directions en amont pour éviter de tels blocages.

Madame MONTEIL aimerait avoir un premier bilan de fréquentation des restaurants rénovés. **Monsieur MARMIN** évoque une moyenne de 225 repas par jour avec des pics à 265 pour Paganini, une moyenne de 1 500 couverts par jour avec des pics de 1 650 usagers pour Daumesnil, Diderot alors qu'avant la rénovation, la moyenne ne dépassait pas 1200 repas journaliers.

Monsieur GAUTIER propose de fixer les prochains rendez-vous:

- un groupe de travail restituant les résultats de l'enquête de satisfaction le 12 février à 14h30,
- une assemblée générale le 25 juin à 9h30.

Monsieur VEYRAT se demande si l'AGRAF a planifié une Assemblée Générale en début d'année pour tenir compte des résultats des dernières élections professionnelles. **Monsieur MARMIN** précise ne pas avoir tranché sur le sujet tout comme son homologue de l'ALPAF avec qui il en a discuté dernièrement. S'agissant de l'ALPAF, **Monsieur ALAGUILLAUME** indique qu'il pourrait y avoir une AG le 29 janvier prochain pour valider les résultats des dernières élections si les fédérations s'entendent au préalable sur les postes à pourvoir. **Monsieur MARMIN** rappelle que les textes de l'association n'interdisent nullement à l'Assemblée Générale actuelle de gérer les affaires courantes. **Monsieur GRASSET** précise qu'il n'est pas nécessaire de réunir l'Assemblée Générale avant juin, les élections étant calées sur le mandat du CNAS qui se termine le 30 avril.

Après avoir invité les participants aux prochains vœux de l'AGRAF dont la date reste à définir, **Monsieur GAUTIER** lève la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président,




Bertrand GAUTIER

secrétaires de séance,



Marielle SCHOTT



François CHENU